
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

COMMUNIQUÉ

Mise en demeure contre le IRCC

Montréal, le 2 mars 2022 - L'Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration (AQAADI), conjointement avec plusieurs demandeurs de résidence permanente au Canada, ont déposé le 23 février 2022 une mise en demeure sollicitant auprès d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) une régularisation du traitement et une finalisation des demandes de résidence permanente dans la catégorie des travailleurs qualifiés du Québec qui sont actuellement assujettis à des délais déraisonnables. Un délai de réponse de 15 jours fut annoncé, sous réserve d'intenter des procédures judiciaires devant la Cour fédérale.

En effet, IRCC accuse actuellement un retard de traitement et un arriéré d'environ 25 000 admissions sur les seuils d'immigration requis par le Gouvernement du Québec pour 2020 et 2021, ce qui entraîne des délais de traitement en moyenne de 28 mois pour la catégorie des travailleurs qualifiés du Québec (TQQ) contre un délai moyen de 6 mois pour les travailleurs qualifiés fédéraux (TQF).

L'AQAADI sollicite qu'IRCC s'engage par écrit à respecter un calendrier de traitement et de finalisation des demandes de TQQ qui sera public, clair, ordonné et raisonnable dans ses délais. L'AQAADI demande également à IRCC de traiter les demandes sur la base de leur date de réception, par respect des règles d'équité et de la dignité humaine. En effet, l'AQAADI demande que les demandes déposées en 2018 (ou avant 2018) et qui ne sont pas encore finalisées le soient dans un délai maximal de 3 mois. Quant aux dossiers de 2019, l'AQAADI demande qu'ils soient finalisés dans un délai de 6 mois, et ce, jusqu'à concurrence du rattrapage du retard des seuils fixés par le Gouvernement du Québec en 2020 et 2021, en plus évidemment des seuils de 2022. L'AQAADI demande également à ce qu'IRCC s'engage à mettre en œuvre des mécanismes nécessaires de répartitions de dossiers pour s'assurer d'un traitement diligent des demandes de TQQ à l'avenir, de la même façon qu'elle le fait dans la catégorie fédérale. L'AQAADI demande finalement à ce qu'une rencontre soit fixée sans délai pour entériner un calendrier précis et un engagement ferme à cet effet.

Évidemment, l'AQAADI est disponible à tout moment pour fixer une rencontre de travail avec IRCC et espère pouvoir obtenir sa pleine collaboration sur ces enjeux.

L'AQAADI a mandaté **Me Guillaume Cliche-Rivard** pour les représenter dans cette démarche. Il peut être rejoint au 514-531-5127.

Me Stéphanie Valois

Présidente de l'AQAADI, est disponible pour commentaires au 514-451-3649

PJ : La mise en demeure déposée le 23 février 2022.

L'AQAADi, qui a été fondée en 1991, est une à association professionnelle regroupant plus de 400 praticiens et praticienne du droit de l'immigration au Québec, tous membres en règle du Barreau du Québec, et ce, dans le but de leur offrir une meilleure représentation auprès des différentes instances politiques, judiciaires et administratives en matière d'immigration provinciale et fédérale, mais également pour défendre et promouvoir les libertés individuelles et les droits fondamentaux.